

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

DE VELAINES

Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures s'est réunie à la mairie de VELAINES la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de VELAINES, constituée par délibération de la Commission permanente du Conseil général du 30 juin 2011 et renouvelée par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental le 16 juin 2022, sous la présidence de Mme Françoise BUFFET, commissaire enquêteur.

Après avoir été régulièrement convoqués,

étaient présents, avec voix délibérative :

- M. Christian CHAUPAIN, conseiller municipal, titulaire
- Mme Marie-Noëlle GOBLOT, conseillère municipale, suppléante
- M. Laurent VAUTRIN, exploitant agricole, titulaire
- M. Bruno VACON, exploitant agricole, titulaire
- M. Michel BERTHEMY, exploitant agricole, titulaire
- M. Gérard COUROUX, propriétaire foncier, titulaire
- Mme Danielle SOULIER, propriétaire foncier, titulaire
- Mme Chantal GUILLAUME, propriétaire foncier, suppléant
- Mme Mireille COUROUX, PQPN chambre d'agriculture, suppléant
- M. Hubert PHILIPPE, PQPN, suppléant
- Mme Bénédicte SYLVESTRE, fonctionnaire, titulaire
-

Assistaient également à titre consultatif, se retirant lors des délibérés et des votes :

- M. Lucien PHILIPPE, exploitant agricole, suppléant
- M. Pascal SAINTOTTE, représentant du maître de l'ouvrage, DREAL Grand-Est
- M. Christophe RAHIER, cabinet Thierry CARBIENER

étaient absents, excusés :

- M. Jean-Claude MIDON, maire de VELAINES, titulaire
- M. Eric THENOT, conseiller municipal, suppléant
- M. Daniel KNEUSS, exploitant agricole, suppléant
- M. Max CHAMOURIN, propriétaire foncier, titulaire
- M. Lionel VERNET, propriétaire foncier, suppléant
- M. Marius SPONGA, PQPN chambre d'agriculture, titulaire
- M. Gérard KOWALCZYK, PQPN, titulaire
- M. Kevin VAN LANDEGHEM, PQPN, titulaire
- Mme Virginie DUVALLET, PQPN, suppléante
- M. Michel MALINGREY, fonctionnaire, suppléant
- Mme Sandrine GRESSER, fonctionnaire, titulaire
- M. Jean-Charles BOUCHON, fonctionnaire suppléant
- M. Jean-Hubert JACQUEMIN, délégué de l'Administrateur Général des Finances Publiques, titulaire
- M. Jean-Louis CANOVA, représentant du Président du Conseil départemental, titulaire
- Mme Hélène SIGOT-LEMOINE, représentante du Président du Conseil départemental, suppléante
- M. José LOUBEAU, INAO, titulaire
- Mme Josiane CHEVALIER, représentante de l'administration chargée du contrôle de l'opération
- M. Damien KUBINA, bureau d'étude ESTAME

Mme Margaux PLANCHON, agent du Département, assure les fonctions de secrétaire de la commission.

La Présidente constate que la commission réunit les conditions pour délibérer valablement en application de l'article R.121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime et ouvre la séance.

Elle présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation et approbation du programme de travaux connexes,
2. Mise à enquête du projet d'aménagement foncier agricole et forestier,
3. Demande d'envoi en possession provisoire,
4. Affaires diverses,

LA COMMISSION

- 1- **ENTEND** M. RAHIER présenter, à l'aide de la vidéo-projection de plans et de document, le programme de travaux connexes et l'estimatif financier associé.

Programme de travaux connexes	
Voirie (HT)	394 342 €
Mesures de compensation environnementales (plantations) (HT)	9 800 €
Travaux hydrauliques (busage) (HT)	3 600 €
TOTAL (HT)	407 742.00€
TOTAL (HT) /ha	1 224,45 €
Cofinancements	
COMMUNE <i>Soumis à la validation du Conseil municipal</i>	DREAL Grand-Est <i>Prise en charge TTC, conformément au courrier du 14 octobre 2022.</i>
146 040.00€ (HT)	314 042,40 € (TTC)
Département de la Meuse Subvention de 45% sur le programme de travaux communal. <i>Sous réserve de l'éligibilité des travaux au règlement financier départemental.</i>	
65 718 € (HT)	
Reste à charge pour la commune	
80 322 € (HT)	
Coût de reviens à l'hectare (333ha)	
241,21 € (HT)	

Le coût moyen de cette opération est élevé par rapport aux coûts moyens observés habituellement sur des opérations similaires.

Il s'explique principalement par la topographie vallonnée, les boisements, les infrastructures et les cours d'eau présents dans le périmètre ne permettant pas un réaménagement optimal du secteur et nécessitant le maintien d'un linéaire de chemins agricoles de desserte adapté.

Pour rappel, à l'origine, le périmètre comptait 2381 parcelles d'une surface moyenne de 0.1ha. Après aménagement foncier on dénombre 363 parcelles d'une surface moyenne de 0.9ha.

La commune de Velaines sera saisie pour l'approbation de son programme de travaux connexes et la délibération figurera au dossier soumis à enquête publique.

- 2- **APPROUVE**, par vote à main levée et à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION le programme de travaux connexes (plan et estimatif financier associé) tel qu'annexé après-mention, **DECIDE** de soumettre à une enquête publique d'un mois le projet d'AFAP et **DEMANDE** au Président du Conseil départemental d'organiser cette enquête.

Pour rappel, les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

Elle sera organisée à l'issue des opérations de bornage et de la réception de l'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement foncier et notamment son dossier d'étude d'impact. Le Commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier sera consultable en mairie pendant un mois aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet du Département.

Trois permanences du Commissaire enquêteur seront prévues, dont une permanence le jour d'ouverture de l'enquête et une permanence le jour de sa clôture. Il pourra être assisté par le géomètre en charge de l'opération.

Un registre sera mis à disposition du public pour recueillir ses observations. Les propriétaires pourront également les déposer en ligne.

Les modalités et dates de l'enquête seront précisées dans un avis, qui sera notifié à chaque propriétaire par courrier recommandé avec accusé de réception, affichage en mairie et affichage sur le terrain.

- 3- **ENTEND** Mme PLANCHON rappeler les modalités de prise de possession provisoire telles que proposées lors de la dernière réunion le 8 septembre 2022.

REFUSE, à 9 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS la proposition d'envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles, pour la saison culturale 2023-2024, dans les conditions fixées par l'article L.123-10 du Code rural et de la pêche maritime, au motif que cette prise de possession provisoire, où l'état des lieux reste figé, est incompatible avec l'exploitation des nouveaux îlots, notamment en termes d'accès.

PREND ACTE des mutations par acte notarié prises en compte dans le projet d'aménagement foncier et qui seront prochainement publiées au registre de la publicité foncière.

Commune	Section	Parcelle	Surface	Compte cédant	Compte acquéreur
Velaines	AM	54	09a08	Mme Françoise Pinaire	M.René Husson Mme Dominique Villain
Velaines	AB	301	04a90	M. Angelo Lenfant	M.Florent Mourot
Velaines	A	253	03a05	Consorts Souel	M.Laurent Vautrin
		257	00a45		
		275	10a79		
		1018	02a25		
		1019	09a47		
		1020	06a26		
		1021	08a11		
		1022	12a23		
		1023	15a60		
		1089	03a45		
	1094	03a40			
	AC	41	06a16		
	AD	2	05a47		
	AE	8	16a67		
24		14a38			
AE	34	05a74			
Velaines	AM	34	7a80	Mme Françoise Pinaire	M.René Husson

Velaines	A	1382	03a25	M.Alexandre Sirantoine	M.Laurent Vautrin
		1431	00a95		
	AM	52	03a48		
		53	12a26		
		67	07a29		
Velaines	A	363	05a30	Mme Palmyre Dazzi	M.Laurent Vautrin
		1014	04a23		
		1015	03a70		
		1017	14a00		
	AD	03	01a49		
110		03a66			
Velaines	A	1011	12a31	M.Claude Jean Mme Eliane Gornet	M.Laurent Vautrin
Velaines	A	1367	01a58	Mme Nicole Thouvenot	M.Laurent Vautrin
		1375	03a24		
		1776	19a13		
	AD	96	02a38		
		99	01a56		
		100	01a72		
		102	02a63		
		104	12a18		
105	13a25				
Velaines	A	370	57a90	Consorts Aubry, Lombard, Lefèvre, Cheval	M.Gérard Couroux Mme Mireille Henry
Velaines	AC	15	10a36	Consorts Aubry, Lombard, Lefèvre, Cheval	M.Michel Berthemy
Velaines	AB	45	10a76	Mme Joelle Larcher	M.Loïc Marchal
Velaines	AE	06	09a09	M.Germain Leger Mme Claudine Leger	Commune de Velaines
		07	04a01		
Velaines	AM	33	63a42	Commune de Velaines	Société Hydro Energie Lorraine

Il est rappelé que les mutations entre vifs ne sont plus autorisées à compter de ce jour.

M.RAHIER indique que les opérations de bornage du projet parcellaire débuteront en décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente remercie l'assistance et lève la séance à 15h30.

La Présidente,



Françoise BUFFET

La Secrétaire



Margaux PLANCHON